

15

SEP
2023

Communes

COMMUNE DE PREGNY-CHAMBÉSY CONSULTATION PUBLIQUE

Projets de plan directeur communal (PDCoM) intégrant le plan directeur des chemins pour piétons, de guide communal de la zone 5 (zone villas) ainsi que de plan directeur communal de l'énergie (PDCoME).

Contexte

L'adoption du plan directeur cantonal 2030 et sa première révision ont déclenché pour les communes l'obligation de réviser leur propre plan directeur afin qu'il soit compatible avec les nouvelles dispositions cantonales. Le plan directeur communal (PDCoM) actuel date de 2007 et nécessite une mise à jour face à l'évolution des enjeux d'urbanisation. Il permet également de développer et de favoriser les thématiques en matière de mobilité, d'énergie et d'environnement. Il a aussi pour vocation de valoriser les espaces ouverts et les ressources de la commune tout en améliorant la qualité du cadre de vie de ses habitants.

Le plan directeur communal (PDCoM) intégrant le plan directeur des chemins pour piétons ont été élaborés sur la base de 5 axes stratégiques ; la pénétrante de verdure, les centralités villageoises, la zone villas, l'énergie ainsi que la mobilité. Chaque stratégie fait l'objet de fiches de mesures détaillées dans le plan directeur communal. Un plan directeur communal de l'énergie (PDCoME) a également été établi dans une perspective de transition écologique et environnementale tenant compte des aspects énergétiques au sens large.

La zone villas (zone 5) représente plus de 75% de la zone à bâtir de la commune de Pregny-Chambésy et concentre la majeure partie de ses potentiels de constructions. A ce titre, la commune a souhaité développer et encadrer cette zone de mesures en établissant un guide communal de la zone 5. Ce guide traduit les attentes communales et fixe les conditions générales applicables à tout projet de construction.

Procédure

En application de l'article 10 al. 5 et 6 LaLAT (L 1 30), la commune de Pregny-Chambésy, en collaboration avec le Département du Territoire (DT), engage **une consultation publique de 30 jours, du 15 septembre au 16 octobre 2023** sur les projets de plan directeur communal (PDCoM) intégrant le plan directeur des chemins pour piétons, de guide communal de la zone 5 (zones villas) ainsi que de plan directeur communal de l'énergie (PDCoME).

Durant cette période, les documents peuvent être consultés :

- **Au département du territoire**, office de l'urbanisme, 5 rue David-Dufour, 5ème étage, (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h à 16h00), tél. 022 546 73 00 et sur internet à l'adresse suivante : www.ge.ch/c/plans-en-consultation ;

- **À la mairie de Pregny-Chambésy**, route de Pregny 47 (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le mercredi de 08h00 à 16h00 non-stop) et sur le site internet à l'adresse suivante : www.pregny-chambesy.ch .

Deux matinées en présence de l'architecte-urbaniste communale et la société UrbaPlan sont organisées le jeudi 28 septembre et le mardi 3 octobre, de 09h00 à 11h00, pour répondre aux questions de compréhension de lecture des documents.

Les observations relatives aux projets de plan directeur communal (DPCom) intégrant le plan directeur des chemins pour piétons, de guide communal de la zone 5 (zone villas) ainsi que de plan directeur communal de l'énergie (PDComE) doivent être adressées par écrit à la mairie de Pregny-Chambésy à l'aide du formulaire mis à disposition à la mairie, soit par courriel à l'adresse suivante info@pregny-chambesy.ch mention : « consultation publique PDCom », soit au département du territoire.